

Commune de Paudex

bureau du conseil communal



Procès-Verbal de la séance du conseil communal

du 27 septembre 2021 à 20h00, à la salle du conseil communal de Paudex.

Le président

Ouvre la séance à 20 heures.

Mme Françoise Adam, MM Kémâl Afsin, Esteve Ramon, Michael Ferreira, Jean-Marc Rüeger, Xavier de Landerset et David Subilla sont excusées.

1.

APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS

37 conseillères et conseillers sont présents, 7 sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président

Présente l'ordre du jour.

3.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2021

M. Khelidj

Annonce que suite à son intervention en page 8, il a reçu un courrier avec les excuses de la Municipalité.

Mme Martin

En page 5, précise que c'est la commune qui a organisé l'arrivée d'eau et d'électricité pour la petite buvette éphémère le Calmos.

M. Kehtari

En page 5, il s'agit de CHF 5'000.- et non de CHF 50'000.-

4.

ASSERMENTATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS, CONSEILLERES ABSENT(E) LORS DE LA SEANCE OFFICIELLE D'ASSERMENTATION.

Le président

M. Dieter Graser est appelé à venir devant.
Le président assermente M. Dieter Graser.

Le nombre de conseillers présents passe à 38.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le président

Deux objets pour les votations fédérales du dimanche 26 septembre 2021.

Objet n°1: « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital »

Objet **refusé** par la majorité des cantons et par le peuple.

Objet n°2: « Mariage pour tous »

Objet **accepté** par l'ensemble des cantons et par le peuple.

6. ELECTION DES COMMISSIONS PERMANENTES POUR LA LEGISLATURE 2021-2026

Le président

Donne des explications sur le déroulement de l'élection des membres dans une commission.

› **Élection de la commission de gestion : 5 membres**

Se représentent :

- M. Jean-Marc Rüeger (président)
- M. Jean-Marc Desbaillets
- M. Gianfranco Farinelli
- M. Ramon Esteve

M. Desbaillets

Propose la candidature de Mme Hélène Bernhard.

Mme Bernhard

Accepte avec plaisir.

Le président

Constata que la commission de gestion est au complet

- M. Jean-Marc Rüeger (président)
- M. Jean-Marc Desbaillets
- M. Gianfranco Farinelli
- M. Ramon Esteve
- Mme Hélène Bernhard

La commission de gestion est élue par acclamations.

› **Élection de la commission des finances : 5 membres, et un suppléant**

Mme Bernhard

Propose la candidature de Mme Janick Pochon Oberson.

Mme Pochon Oberson

Accepte avec plaisir.

M. Lemmel

Se propose spontanément.

-
- M. F. Spring** Se propose spontanément.
- Mme Crot** Se propose pour cette commission, toutefois elle précise que ses compétences se portent plus sur la commission d'urbanisme. Cependant, en tant qu'ancienne membre de la commission des finances, c'est très volontiers qu'elle vient apporter son savoir aux nouveaux élus dans cette commission.
- M. Volet** Se propose spontanément.
- Mme Engelbrecht** Se propose spontanément comme suppléante.
- Le président** Constate que la commission des finances est au complet
- Mme Janick Pochon Oberson
 - M. Robin Lemmel
 - M. Fabien Spring
 - Mme Laurence Crot
 - M. Jean-Daniel Volet
 - Mme Nicolette Engelbrecht, suppléante
- La commission des finances est élue par acclamations.
- Mme Chaubert** Annonce au conseil qu'en tant qu'ancienne membre de cette commission, la gestion de cette dernière n'est pas aussi terrible que cela en a l'air, cette gestion représente du travail, mais ne requiert pas des compétences en finances particulières.
- › **Élection de la commission d'urbanisme : 5 membres**
- M. Spring** Annonce que cette commission agit uniquement en tant que commission consultative, dès lors il n'y a pas de suppléant.
- Le président** Se représentent :
- M. William Baer
 - M. Luc Viand
 - M. Jean-Daniel Hofmann
 - M. Daniel Zahnd
- M. Hofmann** Propose Mme Nicole Samuel Manzo
- Mme Samuel Manzo** Accepte avec plaisir.
- Le président** Constate que la commission d'urbanisme est au complet

- M. William Baer
- M. Luc Viand
- M. Jean-Daniel Hofmann
- M. Daniel Zahnd
- Mme Nicole Samuel Manzo

La commission d'urbanisme est élue par acclamations.

› **Élection de la commission en matière d'impôts communaux : 3 membres, et un suppléant**

M. Spring

Relève que cette commission a une grande importance, notamment en matière des taxes communales (taxes poubelles etc). La commission doit instruire le cas et faire une suggestion à la Municipalité.

Le président

Se représente :

- M. Daniel Zahnd

M. Khelidj

Se propose spontanément.

M. Chatelan

Se propose spontanément.

Le président

Constata que la commission en matière d'impôts communaux est au complet.

- M. Daniel Zahnd
- M. Mohammed Khelidj
- M. Patrick Chatelan

La commission en matière d'impôts communaux est élue par acclamations.

Z.

PREAVIS MUNICIPAL N° 6/2021 –ATTRIBUTION DE COMPETENCES À LA MUNICIPALITÉ - LEGISLATURE 2021-2026 - ANNEXE AU REGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL.

M. Zahnd

Donne lecture de son rapport, que chaque conseiller a valablement reçu.

Un amendement est déposé, suite à une incohérence entre les montants du préavis et ceux de l'annexe au règlement.

Au point 2, dernier paragraphe de la page 2 du préavis, modifier la phrase en « c'est pourquoi la Municipalité sollicite une autorisation

générale pour la législature 2021-2026 limitée à un montant total de CHF 30'000.00 et à CHF 10'000.00 par cas ».

Le président

Remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

M. Baer

Demande si le texte était le même il y a 5 ans.

M. Zahnd

Précise que quelques points sont modifiés.

Le président

Passé au vote sur l'amendement

Au point 2, dernier paragraphe de la page 2 du préavis, modifier la phrase en « c'est pourquoi la Municipalité sollicite une autorisation générale pour la législature 2021-2026 limitée à un montant total de CHF 30'000.00 et à CHF 10'000.00 par cas ».

- ✓ 38 acceptations
- ✓ 0 avis contraire
- ✓ 0 abstention

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Le président

Passé au vote sur les conclusions du préavis amendé ;

pour la durée de la législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026

d'autoriser la Municipalité, en application de l'article 4 de la LC et de l'article 17, chiffres 5, 6 et 8 et article 97 du RCC, une autorisation générale valable en cas d'urgence ou de circonstances particulières, de :

- a) procéder à des acquisitions ou des aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers, dans une limite fixée à **CHF 100'000.00 par objet**, charges éventuelles comprises. Lors d'un échange d'immeuble ou de droits réels immobiliers, chacun des deux termes de l'échange (acquisition – aliénation) sera soumis séparément au Conseil communal (article 4, chiffre 6 de la LC),
- b) procéder à des acquisitions de participations dans des sociétés commerciales, limitées à un montant total de **CHF 30'000.00** et à **CHF 10'000.00 par cas** (article 4, chiffre 6 bis de la LC et de l'article 17 chiffre 6 du RCC). Une telle autorisation générale est exclue pour les sociétés et autres entités citées à l'article 3 a de la LC, qui dit : « *Sauf disposition légale contraire, les communes peuvent confier l'exécution de leurs obligations de droit public à un tiers ou à une personne morale de droit privé ou de droit public moyennant l'autorisation du conseil général ou communal et du Conseil d'Etat* »,
- c) engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de **CHF 100'000.00 par objet**. Dès que le montant total des dépenses imprévisibles et exceptionnelles,

soumis ou non au préavis de la Commission des finances dépassera **CHF 100'000.00** par année civile, la Commission des finances pourra accorder un nouveau montant de **CHF 100'000.00** ; elle en rendra compte au Conseil communal. La Municipalité orientera la Commission des finances sur toute dépense imprévisible et exceptionnelle susceptible de déséquilibrer manifestement un poste du budget (article 97 du RCC et l'article 11 du RCom).

Tous les cas, lettres a) et c), dont l'importance dépasse le montant de **CHF 30'000.00** sont subordonnés à un préavis favorable de la Commission des finances. Ce préavis sera donné sous l'aspect des finances générales de la Commune et du respect du présent règlement spécial.

Contrats de crédit-bail ou leasing

Le Conseil communal de Paudex **autorise** la Municipalité à souscrire des contrats de crédit-bail ou leasing, jusqu'à concurrence d'un coût de l'objet de **CHF 30'000.00**.

Autorisation de plaider

Le Conseil communal de Paudex accorde à la Municipalité, l'autorisation générale de plaider comportant le droit d'agir tant comme défenderesse que comme demanderesse devant toutes instances judiciaires et de pouvoir se désister, transiger, compromettre ou passer expédient.

Dispositions finales

- › La Municipalité est invitée à rendre compte au Conseil communal, lors du rapport sur sa gestion, de l'emploi qu'elle a fait de ses compétences.
 - › La Municipalité prie le Conseil communal de prendre acte que les décisions ci-dessus formeront le règlement spécial (signé par le Président du Conseil et sa secrétaire) annexé au Règlement du Conseil communal fixant les compétences accordées à la Municipalité.
 - › Une fois adopté par le Conseil communal, ce règlement spécial sera affiché au pilier public. Cet affichage marque le début du délai de requête de 20 jours auprès de la cour constitutionnelle.
- ✓ 38 acceptations
 - ✓ 0 avis contraire
 - ✓ 0 abstention

Le préavis est accepté avec l'amendement à l'unanimité.

M. Kehtari

Précise que concernant l'acquisition des participations de société, la commune détient quelques actions notamment aux TL, Romandie commerce et BCV. Ces actions ne comprennent que des montants inférieurs à CHF 30'000.-.

8. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Spring

Annonce que la rénovation du complexe communal, qui est en travaux depuis mai 2018, touche à sa fin. Il manque encore de la verdure et des bancs sur le toit de l'annexe. Une inauguration plus officielle aura lieu.

Assure que le budget attribué par le conseil pour cette rénovation sera tenu.

Des travaux urgents ont dû être entrepris sur le bâtiment de l'UAPE à la campagne Marcel. Ce bâtiment présente de sérieux signes de faiblesse. Lors de la rénovation de l'escalier, des poutres en bois pourries sont apparues, celles-ci ont été changées et des travaux d'étanchéité ont été entrepris. Par cette surveillance, l'état du bâtiment est maintenu.

Mme Dillner Reichen

Annonce que le samedi 9 octobre aura lieu la revue quinquennale du SDIS, journée ouverte à tous et invite tout un chacun à s'y rendre. Le flyer parviendra à l'assemblée par mail.

Invite l'assemblée à venir au marché de Lutry ce samedi, où elle sera présente pour la vente de vin de la commune.

Mme Martin

Relève que la rentrée scolaire s'est très bien passée. Toutefois, l'UAPE déborde un peu et la nouvelle annexe est fortement utilisée.

Annonce que Mme Stéphanie Progin est la nouvelle pédiatre pour l'école.

Se félicite du succès de la petite buvette « le Calmos » qui arrive au bout de sa 1^{ère} saison. Tout va disparaître durant le mois d'octobre. En novembre, un point de situation sera évalué pour l'année prochaine.

La croisière a eu lieu samedi avec beaucoup de succès, 220 participants. Espère que cette tradition perdurera.

M. Kehtari

Précise que la commune détient un nouveau site internet. Suite à un incendie chez l'ancien hébergeur, il a été décidé de revoir le site dans son intégralité. Précise qu'il n'y a aucune donnée sensible sur le site internet, il s'agit uniquement d'un site d'information.

M. Chaubert

Annonce qu'il s'est rendu à l'AG de la Vaudoise Arena, dont cette dernière a de gros soucis financiers. Plusieurs communes ont manifesté leur mécontentement, toutefois c'est les communes qui vont devoir passer à la caisse pour palier à ces problèmes financiers.

Une nouvelle offre pour le bus pyjama est mise en service, avec 6 lignes avec des points de poses et de déposes.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Baer Se pose la question quant à la sécurité informatique de notre commune.

M. Kehtari Annonce, qu'à sa connaissance, aucune tentative de piratage n'a été relevée au sein de la commune. Relève qu'au niveau informatique de la commune, les services sont assez dispersés, avec différents hébergeurs en Suisse. Précise qu'il n'y a aucun serveur au sein de l'administration, chaque poste de travail permet de se connecter à l'hébergeur. De plus, il précise que la sécurité à 100% n'existe pas, toutefois différents éléments de pare feu ont été engagés et un audit de sécurité pourrait avoir lieu.

Mme Pochon Se demande si une introduction de limitation de vitesse à 30km/h durant la nuit, comme à Lausanne, a été considérée pour Paudex.

M. Chaubert Relève que cela a été discuté, toutefois de telles mesures ne sont pas applicables à tous les tronçons de route, notamment les routes cantonales comme la route du Lac.

M. Hofmann Constate que la petite place en sortant à droite de l'administration est en train de se péjorer méchamment. Relève que cette place, aménagée par un urbanisme en son temps, avait un sens, avec un jeu de char, un banc, des places de deux roues délimitées. A ce jour, le carré de jeu sert de place de parc et les véhicules à deux roues se parquent hors cases.

M. Spring Confirme, qu'effectivement, des questions peuvent être relevées sur le fonctionnement de cette place. Toutefois, nous sommes encore dans la phase de finalisation et cette place retrouvera son aspect plus soigné une fois tout cela terminé.

M. Hofmann Se demande si le lampadaire va revenir.

M. Spring Précise que, sauf erreur de sa part, cela est prévu.

M. Hofmann A remarqué l'absence de l'intendant de la commune et se demande si cette personne est remplacée.

M. Chaubert Confirme qu'il y a un remplaçant à 50%, jusqu'à fin octobre. L'intendant communal étant actuellement en arrêt maladie.

M. Hofmann Demande que la liste des conseillers soit transmise aux conseillers.
La secrétaire Confirme que cela est prévu à l'issue de cette séance.

M. Chaubert Invite l'ensemble des conseillers au verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h15.

La date de la prochaine séance est fixée au lundi 1^{er} novembre 2021 à 20heures.

Le Président

La Secrétaire

Pierre-André Di Natale

Caroline Genovese